

17 fév 2017 -15:58

Appartient à Conseil des ministres du 17 février 2017

Surveillance du marché pour l'équipement des bâtiments (bateaux) pour activités récréatives - Deuxième lecture

Sur proposition du ministre de la Mobilité François Bellot et du secrétaire d'Etat à la Mer du Nord Philippe De Backer, le Conseil des ministres a approuvé, en deuxième lecture, un projet d'arrêté royal fixant les prescriptions relatives à la surveillance du marché pour l'équipement des bâtiments pour les activités récréatives.

Le projet vise à transposer en droit belge la directive européenne* relative aux bateaux de plaisance et aux véhicules nautiques à moteur. Le projet a été adapté à l'avis du Conseil d'Etat, qui confirme le caractère fédéral de cette compétence.

Le projet d'arrêté royal est soumis à la signature du Roi.

* directive 2013/53/UE du Parlement européen et du Conseil du 20 novembre 2013

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Philippe De Backer, secrétaire d'Etat à la Lutte contre la fraude sociale, à la Protection de la vie privée et à la Mer du Nord, adjoint à la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique

Tour des Finances
Kruidtuinlaan50 boîte 155
1000 Bruxelles
Belgique

François Bellot, ministre de la Mobilité, chargé de skeyes et de la Société nationale des chemins de fer belges
Rue Ernest Blerot 1
1070 Bruxelles
Belgique
+32 2 238 28 00
<https://bellot.belgium.be>

Melisa Blot
Porte-parole
+32 471 44 92 49
melisa.blot@bellot.fed.be

Jasper Pillen
Porte-parole
+32 472 78 89 17
jasper.pillen@bellot.fed.be